



PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS
Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars deux mille vingt-six, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur Christian DENANS, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Emilie FRUTOSO-BERTERO - Yana GONDOVA - Sophie KERNEN - Manon MEYER - Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Dominique BONELLI - Sylvain GONDROY - Ugo MUCCIO - Roger OUIILLASTRE - Stéphane ROLLIN.

Était Absente excusée :

Mme Aurore PIETTE (donne pouvoir à Mme Magali BERGUES)

M. Ugo MUCCIO est désigné secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT) et procède à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal.

Le quorum (soit 8 personnes présentes) est atteint et la feuille de présence est signée.
Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur Roger OUIILLASTRE, la séance est ouverte à 19 heures 10.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs parmi les conseillers municipaux nouvellement installés : Mme Caroline ROLLIN et M. Marc BELLUAU.

* * *

1. Election du maire

Monsieur Roger OUIILLASTRE rappelle l'ordre du jour n°1 qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, est candidat :

Mme Sophie KERNEN

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote,

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

A obtenu Madame Sophie KERNEN unique candidate, 12 voix .

Madame Sophie KERNEN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur M. Roger OUIILLASTRE, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés,

A élu à la majorité absolue, Madame Sophie KERNEN Maire.

2. Election des Adjointes au Maire

Aussitôt après l'installation du nouveau conseil municipal et l'élection de son maire, cette dernière rappelle à l'Assemblée que la première séance du conseil est également consacrée à l'élection à scrutin secret de ses adjoints, selon des modalités identiques à celles de sa propre élection.

Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, et en application de la délibération n° 2014-04 la commune dispose à ce jour d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit au maximum : $15 \times 30 \% = 4$ (quatre) adjoints.

Après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de ses adjoints.

Election du premier adjoint :

Mme la Maire propose la candidature de M. Daniel BOCCA et interroge l'assemblée sur d'éventuels autres candidatures. Aucune autre personne ne postulant au titre de premier adjoint, il est donc procédé au vote de ce dernier.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Daniel BOCCA, unique candidat, a obtenu 12 voix, est proclamé premier adjoint et installé immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Madame Sophie KERNEN la Maire élue, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

A élu à la majorité absolue, M. Daniel BOCCA premier adjoint au Maire.

Election du deuxième adjoint :

Mme la Maire propose la candidature de Mme Manon MEYER et interroge l'assemblée sur d'éventuels autres candidatures. Aucune autre personne ne postulant au titre de deuxième adjoint, il est donc procédé au vote de ce dernier.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Manon MEYER, unique candidate, a obtenu 12 voix, est proclamée deuxième adjointe et installée immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Madame Sophie KERNEN la Maire élue, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

A élu à la majorité absolue, Mme Manon MEYER deuxième adjointe au Maire.

Election du troisième adjoint :

Mme la Maire propose la candidature de M. Stéphane ROLLIN et interroge l'assemblée sur d'éventuels autres candidatures. Aucune autre personne ne postulant au titre de troisième adjoint, il est donc procédé au vote de ce dernier.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Stéphane ROLLIN, unique candidat, a obtenu 12 voix, est proclamé troisième adjoint et installé immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Madame Sophie KERNEN la Maire élue, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

A élu à la majorité absolue, M. Stéphane ROLLIN troisième adjoint au Maire.

Election du quatrième adjoint :

Mme la Maire propose la candidature de Mme Magali BERGUES et interroge l'assemblée sur d'éventuels autres candidatures. Aucune autre personne ne postulant au titre de quatrième adjoint, il est donc procédé au vote de ce dernier.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Mme Magali BERGUES, unique candidate, a obtenu 12 voix, est proclamée quatrième adjointe et installée immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Madame Sophie KERNEN la Maire élue, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

A élu à la majorité absolue, Mme Magali BERGUES quatrième adjointe au Maire.

3. Lecture de la Charte de l'élu local

Mme la Maire fait lecture de la Charte de l'élu local dont une copie a été remis à chaque conseiller.

Mme Aurore PIETTE rejoint l'assemblée à 19h30 et participe ainsi au vote du point n° 4.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025

dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est **adopté à la majorité** des membres présents et représentés comme suit :

- 12 Pour : Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Sophie KERNEN - Manon MEYER – Aurore PIETTE
Caroline ROLLIN - MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Sylvain GONDRY - Ugo MUCCIO - Roger OUILLASTRE - Stéphane ROLLIN
- 3 abstentions : Mmes Emilie FRUTOSO-BERTERO - Yana GONDOVA – M. Dominique BONELLI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45 heures.

Le secrétaire de séance



Ugo MUCCIO

La Maire,



Sophie KERNEN